



CENTRE HOSPITALIER DE PITHIVIERS

VOTRE SEJOUR

Centre Hospitalier de Pithiviers

10 Boulevard Beauvallet

BP 700

45307 PITHIVIERS CEDEX

☎ 02.38.32.31.31 (accueil standard) – Fax : 02.38.32.31.11

www.hopital-pithiviers.fr – direction@ch-pithiviers.fr



LA CHAMBRE :

Selon les possibilités ou les nécessités médicales, vous serez accueilli dans une chambre à 1 ou 2 lits.

Dans les chambres à un lit, si vous le souhaitez, un membre de la famille peut, sous certaines conditions, rester en permanence auprès de vous.

L'accompagnant peut disposer d'un lit pliant et prendre s'il le désire ses petits-déjeuners et repas dans la chambre même.

Ces prestations facturées ne peuvent toutefois être servies qu'à ceux qui en font la demande la veille au soir pour le petit-déjeuner, avant 9 heures pour le déjeuner et avant 16 heures pour le dîner.

LE LINGE :

Le linge hôtelier (drap, alèses, taies, couvertures, ...) est fourni et entretenu par l'établissement

En revanche, vous devez vous munir des objets d'usage intime : brosse à dents, mouchoirs, nécessaire de toilette (gants, serviettes...), linge personnel (tenues de nuit, d'intérieur...).

Leur entretien est à la charge de votre entourage.

LES VISITES :

Les visites sont autorisées tous les jours de 13 h à 20 h.

Elles sont interdites aux enfants de moins de 13 ans, sauf dans le service de Maternité.

LE TELEPHONE :

Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.

Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique qui vous permet de recevoir gratuitement des communications entre 8h et 21h. Nous vous recommandons de communiquer votre numéro de ligne afin de pouvoir être joint directement.

Pour appeler l'extérieur, une ligne peut vous être ouverte au « service des usagers » de 8h à 17h45 ou au standard en dehors de ces heures.

Pour tous renseignements pour l'utilisation des postes téléphoniques mis à votre disposition, veuillez vous adresser au standard dans le hall d'accueil.

Le montant de vos communications vers l'extérieur doit être réglé au « Service Gestion des Usagers » lors de votre sortie.

LA TELEVISION :

Chaque chambre est dotée d'un téléviseur.

Si vous souhaitez l'activer, vous pouvez vous rendre au bureau des usagers dans le hall de l'hôpital.

Le montant de la location de ces postes est payable d'avance au « Service Gestion des Usagers », lors de votre admission. Le versement d'une caution est demandé. Deux tarifs vous sont proposés :

- le premier correspond à l'utilisation des six chaînes classiques,
- le second à l'utilisation des chaînes câblées (liste à votre disposition au « Service Gestion des Usagers »).

En dehors des heures d'ouverture du « Service Gestion des Usagers », vous pouvez vous adresser au standard.

INTERNET :

@ Vous avez la possibilité de vous connecter sur Internet via une connexion WIFI. L'établissement ne fournit cependant pas d'ordinateur portable

Pour avoir accès à ce service, vous devez en faire la demande auprès du « Service Gestion des Usagers »

LE COURRIER :

Votre courrier sera distribué chaque jour. Les mandats vous seront remis par le vague-mestre.

Pour expédier votre courrier, n'oubliez pas de l'affranchir et de le remettre aux infirmières de votre service.

LA RESTAURATION :

N'hésitez pas à signaler que vous ne mangez pas certains aliments ; d'autres choix pourront vous être proposés.

Si vous suivez un régime particulier, une diététicienne viendra vous rendre visite sur prescription médicale.

Une équipe de restauration et de diététique veille à l'équilibre alimentaire des menus et au respect des règles d'hygiène.

LES DISTRIBUTEURS DE BOISSONS :

Des boissons fraîches et chaudes ainsi que des friandises sont à votre disposition dans le hall d'entrée.

LA PRATIQUE RELIGIEUSE :

Les ministres des différentes confessions peuvent toujours rendre visite à un hospitalisé, si celui-ci le désire et s'il se trouve sur le plan local un représentant de ces cultes. Vous pouvez demander la liste auprès du cadre de santé.

Un aumônier catholique est affecté à l'établissement. Vous pouvez le joindre au 4600 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h30 à 17 h30 et le mercredi de 8 h 30 à 12 h30.

LES DEPOTS DE VALEURS, ARGENT ET BIJOUX :

Le Centre Hospitalier n'est responsable que des espèces, objets et valeurs placés en dépôt.

Lors de votre admission, il vous est possible de déposer vos valeurs, bijoux, argent au « Bureau des Usagers » qui les fera parvenir à la Perception.

Les dépôts s'effectuent au « Service Gestion des Usagers » ; le régisseur (ou un suppléant) peut se déplacer au chevet du patient si son état le justifie. (Poste 3105 ou 3370).

Un coffre situé aux urgences en dehors des heures d'ouverture du « Service de Gestion des Usagers » permet de conserver transitoirement des valeurs.

Les dépôts sont rendus au patient ou au mandataire désigné par écrit, **au moment de la sortie ou à tout autre moment :**

- Au « Service Gestion des Usagers » pour les objets qu'il est habilité à conserver (clés, papier d'identité,...)
- A la Trésorerie Principale, 15 rue de l'Amiral de la Haye à PITHIVIERS, du lundi au vendredi de 8h 30 à 12 h et de 13h30 à 16h30 pour les espèces et valeurs sur présentation du reçu et d'une pièce d'identité.

LE LIBRE CHOIX DU PRATICIEN :

Le patient a le libre choix du praticien et de son établissement de santé.

Ce libre choix doit être exercé par le patient mais ni par un parent, ni par un proche, ni par la personne de confiance.

En cas d'urgence, les praticiens ont l'obligation d'intervention même si les conditions d'intervention peuvent aller à l'encontre des convictions des patients.

TABAC :

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du Centre Hospitalier.

LA CHAMBRE MORTUAIRE :

La chambre mortuaire accueille les patients décédés au Centre Hospitalier. Les visites peuvent s'effectuer du lundi au vendredi de 8 h à 15h30 et le samedi de 9h à 12h en présence de l'agent d'amphithéâtre.

Au-delà des trois premiers jours à la chambre mortuaire, un tarif journalier de 46 € sera facturé.

L'entreprise de Pompes Funèbres est librement choisie par la famille.

LE STATIONNEMENT :

Notre parc de stationnement est réservé à l'usage exclusif du personnel de l'établissement et des handicapés. Les voitures des visiteurs doivent stationner en dehors de l'enceinte de l'établissement.

Le code de la route s'applique dans l'enceinte de l'établissement.

Les visiteurs mal stationnés ou stationnés sur un espace réservé pourront être verbalisés par la police tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du Centre Hospitalier.

L'HYGIENE :

Afin de faciliter la prévention des infections nosocomiales, nous vous remercions de bien vouloir respecter strictement les règles d'hygiène et les mesures de protection qui pourraient être prises par les soignants.

Avant de pénétrer dans une chambre, renseignez-vous systématiquement auprès du personnel.